

FORMATION DE PERFECTIONNEMENT - DROIT ET PRÉVENTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la formation:

Formation de perfectionnement - Droit et Prévention

Objectifs pédagogiques:

OBJECTIF :

Être capable de :

- Appréhender la démarche des juges administratifs et judiciaires pour sécuriser les procédures de mise en œuvre de la réglementation prévention contre les risques d'incendie et de panique.

ÉVALUATION:

Table ronde et étude de textes en groupe sur la jurisprudence (auto évaluation individuelle et collective).

ORGANISATION

Modalités de déroulement:

Durée totale: 3 jours

Places disponibles: 37 stagiaires

Matériels à apporter: Tenue civile correcte

Lieu(x): ENSOSP Paris 6/8 rue Eugène

Oudiné 75013 PARIS

PUBLIC ET ACCÈS

Public concerné:

Être DDSIS ou DDA ou être prévisionnistes exerçant au sein des commissions de sécurité, SIDPC, agents des DDT -Police - Gendarmerie membres des commissions de sécurité, fonctionnaires de l'État ou des collectivités territoriales instruisant des dossiers.

Prérequis:

Etre titulaire du PRV2 ou tenir l'emploi de juriste dans une collectivité.

VALIDATION ET CERTIFICATION

Modalités d'évaluation des acquis / Modalités de suivi et sanction:

2024 : Taux de satisfaction : 82.5 %

Attestation de formation



Tarifs:

Se reporter à la tarification disponible sur le site internet.



Contact et inscription:

Tel : 01 44 06 93 00